

Vœu présenté par M^{me} Hélène Peccolo au nom du groupe « Écologistes et Citoyen.ne.s », des groupes « Val-de-Marne en Commun – PCF et Citoyen.ne.s », « Socialiste et Républicain », et de M. Daniel Guérin, conseiller départemental.

Accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap (AESH).

Les accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap (AESH) travaillent au quotidien dans les classes de nos enfants pour aider les élèves en situation de handicap. Ils ou elles jouent un rôle essentiel auprès des enfants, pour qui la MDPH (maison départementale pour les personnes handicapées) a notifié un besoin d'aide humaine dans le cadre de sa scolarité. Leur présence est non négociable puisque le besoin d'accompagnement humain défini par la MDPH n'est pas une simple préconisation mais un droit opposable des enfants en situation de handicap.

Ils ou elles sont essentiel.le.s aussi à tous les autres enfants car, en instaurant une aide et une sécurité affective propice aux apprentissages, ils ou elles permettent que tous apprennent sereinement et que l'enseignant.e soit pleinement disponible pour tous ses élèves. Leur présence est indispensable au fonctionnement correct d'une classe.

Depuis le 10 janvier dernier une grève illimitée des AESH. a lieu dans notre département, grève que nous soutenons et qui est le signal d'alarme d'une situation extrêmement dégradée dans notre département.

Étant donné la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ayant consacré le droit à l'éducation pour tous les enfants et ayant permis le développement d'actions en faveur de la scolarisation des élèves en situations de handicap, l'objectif est d'aller vers une école toujours plus inclusive sachant s'adapter aux besoins spécifiques.

Or, malgré l'importance de leurs missions, les AESH les exercent dans des conditions extrêmement difficiles :

- temps de travail imposé à 21 h par semaine ;
- salaire extrêmement bas : 730 € par mois, sous le seuil de pauvreté, à peine 57 % du SMIC ;
- statut précaire puisqu'il faut 6 ans pour qu'ils et elles obtiennent une CDI ;
- nécessité de cumuler d'autres emplois pour pouvoir vivre (cantines, accueils, ménages...) ;
- formation quasi inexistante pour un métier qui demande pourtant des compétences très précises ;
- pas d'éligibilité aux primes liées à l'exercice de leur fonction en REP pour celles et ceux qui y travaillent.

Depuis de nombreuses années, ces conditions de travail rendent leur recrutement difficile, laissant chaque année plusieurs milliers d'élèves sans accompagnant.e.s . Rien que dans le département du Val-de-Marne cette année, 1 500 élèves seraient sans AESH malgré une notification MDPH et 200 sans affectation en ULIS.

Pourtant, loin de chercher à améliorer la situation, le gouvernement demande aux AESH de travailler une heure de plus... pour le même salaire.

Surtout, il impose les PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisé) qui instituent la prise en charge de plusieurs élèves pouvant étudier dans 10 à 15 écoles ou établissements du second degré, ces affectations étant susceptibles de changer en cours d'année. Cela rend impossible le cumul d'activités, seule condition pour que beaucoup d'AESH ne vivent pas dans la précarité.

De plus, ces pôles aboutissent dans les faits à une diminution des prises en charges des enfants, au mépris de leurs besoins, par un « saupoudrage » des heures disponibles, afin que chaque enfant, bénéficie à minima de quelques heures d'accompagnement et ce malgré les notifications MDPH.

En un mot, l'ensemble de ces dispositifs reviennent à un contournement des objectifs fixés par la loi de 2005.

De nombreuses démissions, bien compréhensibles, ont résulté de ce choix politique, et une grève illimitée des AESH., qui dure depuis le 10 janvier dernier, grève que nous soutenons pleinement. Considérant ces éléments, le Conseil départemental du Val-de-Marne affirme son soutien total à la mobilisation des AESH, et interpelle l'État en demandant,

à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-de-Marne de :

- recruter les AESH qui manquent encore pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à hauteur de leurs besoins ;
- augmenter la quotité horaire des AESH aujourd'hui bloquée à 21 h par semaine en Val-de-Marne, la plus faible de tous les départements ;
- créer de toute urgence des ULIS et notamment ULIS collège (en nombre très insuffisant vu le nombre d'enfants scolarisés en ULIS école) ;
- retirer les avenants modifiant les conditions de travail des AESH du Val de Marne ;
- garantir la couverture de 3 écoles ou groupes scolaire afin de permettre une inclusion de qualité et stabilité pour les élèves en perpétuelle augmentation dans le Val-de-Marne ;
- appliquer la grille indiciaire votée au CTA.

au Ministre de l'Éducation nationale de :

- donner les moyens nécessaires à l'académie de Créteil pour répondre à l'ensemble des besoins en accompagnement des 1 500 élèves en situation de handicap qui n'ont toujours pas l'aide adaptée ;
- créer un véritable statut de la fonction publique pour les AESH afin de reconnaître leur métier et de mettre fin à leur précarité et leur octroyer les primes liées à l'exercice de leur mission lorsqu'elles effectuées en REP ;
- leur garantir la possibilité de contrats à temps complet (24 heures par semaine) pour vivre dignement de leur métier sans devoir cumuler d'autres emplois ;
- recruter les AESH qui manquent encore pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à hauteur de leurs besoins ;
- leur donner accès à des formations régulières correspondant à la variété et la complexité de leurs missions ;
- les doter d'un matériel de protection adapté en cette période d'épidémie (masques FFP2, autotests...).

à la secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé des personnes handicapées :

- de faire respecter la loi sur le handicap afin que toutes les décisions des MDPH puissent être satisfaites dans leur totalité.

Le vœu est rejeté à la majorité :

- 21 voix pour : Groupes Val-de-Marne en commun - Parti communiste français et citoyen (10), Socialiste et Républicain (7), Écologistes et Citoyens (3) et M. Guérin non inscrit (1).
- 28 voix contre : Groupes Républicains Libres et Indépendants et UDI et apparentés (28).